



DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 27 septembre 2022  
DE 2022\_019

Membres en exercice : 7  
Présents : 7  
Votants : 7

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance:  
Cécile CROS

Date de la convocation: 16/09/2022  
L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre 18 heures 00  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance  
ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

**Présents :** Jean Claude MONTLAUR, Michel  
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel  
DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

**Représentés:**  
**Excusés:**  
**Absents:**

**Objet: Vote de crédits supplémentaires et réajustements - albas -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6062	Fournitures non stockées	-1767.41	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	976.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10596.80	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	26.06	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-3728.45	
744	FCTVA		-68.00
7032	Stationnement et location voie publique		99.00
7588	Autres produits divers gestion courante		6072.00
<b>TOTAL :</b>		<b>6103.00</b>	<b>6103.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2157 - 168	Matériel et outillage technique	2028.00	
231 - 164	Immobilisations corporelles en cours	-2500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-3728.45
10222	FCTVA		414.23
10226	Taxe d'aménagement		1866.22
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations		976.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-472.00</b>	<b>-472.00</b>

<b>TOTAL :</b>	<b>5631.00</b>	<b>5631.00</b>
----------------	----------------	----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**

